



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMÈVRE-EN-HAYE SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 MARS 2016 À 18H30

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 11

Étaient présents : Mesdames ASINARI-CHRETIEN, DI REZZE, DROUIN, HURPEAU et ROUHIER, Messieurs BASTIEN, BESANCON, MARTIN, SEGAULT, WELKER et ZUFFELLATO.

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Christine DROUIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière réunion.
Le compte-rendu du conseil du 9 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. FINANCES

1-1. Approbation du Compte de Gestion 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Trésorier Principal de Thiauourt pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

1-2. Approbation du Compte Administratif 2015

Les membres du Conseil Municipal examinent le compte administratif de la commune pour l'exercice 2015.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|----------------------------------|--------------------|
| Dépenses..... | 298 947, 60 |
| Recettes..... | 390 785, 77 |
| Résultat de l'exercice 2015..... | 91 838, 17 |
| Résultat reporté 2014..... | 138 001, 69 |
| Résultat de clôture 2015 | 229 839, 86 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| Dépenses..... | 196 129, 15 |
| Recettes..... | 160 067, 44 |
| Résultat de l'exercice 2015..... | - 36 061, 71 |
| Reste à Réaliser 2014 | - 37 160, 50 |
| Résultat reporté 2014..... | - 2 182, 47 |
| Résultat de clôture 2015 | - 75 404, 48 |

Le bilan des comptes au 31 décembre 2015 fait ressortir un excédent global de **154 435, 18 euros** (soit 229 839,86 - 75 404, 48)

Conformément à l'art. L2121-14 du CGCT, le Maire se retire pour le vote d'approbation du compte administratif 2015.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le compte administratif 2015.

1-3. Affectation du résultat 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2015 décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement au report à nouveau, compte R002, soit 154 435, 18 euros (soit 229 839, 86 - 75 404, 48).

L'affectation en réserves (compte 1068) se monte à 75 404, 48 euros.

1-4. Vote des taxes locales 2016

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes locales et de maintenir les taux de l'année 2015, à savoir :

| | |
|------------------------|--------|
| Taxe d'habitation..... | 10.22% |
| Foncier bâti..... | 12.12% |
| Foncier non bâti..... | 41.41% |

1-5. Vote du Budget Primitif 2016

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif pour l'exercice 2016 tel qu'il lui est soumis, voir récapitulatif dans tableau ci-dessous.

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|----------------------|----------------------|
| Investissements | 582 225, 68 | 582 225, 68 |
| Fonctionnement | 446 043, 18 | 446 043, 18 |
| Total sections | 1 028 268, 86 | 1 028 268, 86 |

1-6. Réalisation d'un financement pour la maison médicale

Après étude des différentes offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit la proposition du Crédit Agricole pour le financement de la Maison Médicale pour un montant de 250 000, 00 € sur une durée de 20 années.

1-7. Facturation dégâts causés par la Sté Outillage St Etienne

Suite au passage de la société Outillage St Etienne sur le parking de la Grande Fontaine le mardi 23 février 2016, des dégradations ont été constatées dans le terrain.
Le chauffeur avec son camion a créé de grosses ornières sur le terrain.
Les agents communaux ont procédé à la réparation.

Le Conseil Municipal, décide donc, à l'unanimité, de refacturer 100,00 € en dédommagement de dégâts causés.

1-8. Fond de soutien à l'Investissement Public Local : rénovation éclairage public

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter de l'Etat une subvention au titre du Fond de soutien à l'investissement public local, concernant les économies d'énergie dont le coût s'élèverait à 39 304, 00€ H.T.

1-9. Plan régional de soutien à l'investissement

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter l'aide financière du Conseil Régional dans le cadre du Plan Régional de Soutien à l'Investissement pour la rénovation et l'extension de la Maison Médicale.

1-10. Fond de soutien à l'Investissement Public Local : accessibilité Maison Médicale

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter de l'Etat une subvention au titre du Fond de soutien à l'investissement public local, concernant l'accessibilité de la Maison Médicale dont le coût s'élèverait à 33 745, 00€ H.T.

1-11. Fond de soutien à l'Investissement Public Local - enveloppe n°2 : extension Maison Médicale

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter de l'Etat une subvention au titre du Fond de soutien à l'investissement public local - 2ème enveloppe concernant les travaux d'extension de la Maison Médicale pour un montant de 247 231, 00€ H.T.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30

Le Maire,
Jean-François SEGAULT



Le secrétaire de séance,
Christine DROUIN

